

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 7 novembre 2016 à 19h30

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Floriane ERMACORA (présidente), Claire HUYGHUES-DESPOINTES, Alain JAQUES, Pascal LIENGME, Ariane de LISLE-SARASIN, Laurence MISEREZ, Philippe MOREL, Alexandre OLTRAMARE, Catherine PICTET, Eric PROVINI, Jean-Louis VAUCHER, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT, Ronald ZACHARIAS.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
Mme Véronique LÉVÊQUE, adjointe
M. Hervé DESPLAND, adjoint

Excusés MM. Maxime PROVINI, Christian SCHMITZ, conseillers municipaux.

* * *

Mme la présidente ouvre la séance à 19h30 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées. Elle annonce un changement à l'ordre du jour, le compte-rendu de la commission financière et administrative étant annulé car déjà effectué lors du dernier Conseil.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2016

- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire :
 - Je vous informe officiellement qu'à la suite de la démission de M. Jean-Pierre GARDIOL lors du dernier Conseil municipal, la procédure a nécessité que l'on prenne contact avec les viennent-ensuite. M. Pierre-Yves LOEPFE ayant refusé, M. Michael ANDERSEN sera désigné comme nouveau conseiller municipal. Dans la mesure où

c'était trop court pour lui d'être présent ce soir, il prêtera serment lors de la séance du mois de décembre.

- M. ZACHARIAS : qui était le viennent-ensuite après M. ANDERSEN ?
- Mme le Maire :
 - Sauf erreur, il s'agit de votre fils.
 - Je vous avais fait part du fait que nous avons dû nous séparer d'un membre de la voirie. Dès le 1er décembre prochain, nous aurons un nouvel employé à la voirie, qui a été engagé vendredi dernier. En mon absence, les auditions ont été menées par MM. DESPLAND et BRICHET. Il s'agit d'un jeune homme d'une vingtaine d'années, diplômé de l'école de Lullier, très sportif, très cordial et plein d'enthousiasme.
 - Nous avons engagé une procédure pour mandater un assistant-contrôleur des coûts et de la direction des travaux pour le projet Esplanade. Cette procédure sur invitation a abouti. Je ne peux pas encore vous donner le nom du bureau désigné par la procédure, car le courrier ne partira que demain matin. Grâce à cette procédure menée par MM. DESPLAND, TANARI et BRICHET, avec l'aide de M^e Bertrand REICH, nous aurons ce nouveau mandataire en temps voulu pour la mise en œuvre du projet Esplanade. La prochaine séance relative au projet se tiendra après-demain, en sa présence.
- Mme la Présidente : je vous rappelle qu'il y a un délai de recours de 10 jours.
- Mme le Maire :
 - En effet.
 - Suite à une tentative de cambriolage chez l'une de nos conseillères, notre APM a reçu les félicitations du sous-brigadier du poste de police de la Pallanterie, car grâce à son pragmatisme, la personne a pu être arrêtée.
 - Le 15 novembre 2016 aura lieu le « Stamm » de l'Exécutif, de 19h à 20h, à la mairie. Vous êtes les bienvenus pour y assister.
- Mme LÉVÊQUE va vous parler de son week-end consacré au vide-greniers. Je souhaite pour ma part la féliciter pour sa très grande compétence pour organiser des événements quels qu'ils soient, et celui-ci l'a été de manière parfaite. Que ce soient le parking, les exposants, l'arrivée des exposants, les t-shirts, etc., tout a bien fonctionné. J'ai seulement à déplorer le peu de participation des conseillers municipaux. Mme LÉVÊQUE est adjointe au maire, elle a accompli des tâches qu'elle adore, mais qui ne sont pas forcément celles d'une adjointe. Par exemple, elle a tenu le bar quasiment seule, les deux jours, avec Mmes MISEREZ et HUYGHUES-DESPOINTES. Je ne veux pas « faire la maîtresse d'école », mais vous savez combien nos administrés aiment passer un moment avec nous et côtoyer leurs autorités. Cela permet aussi de décharger les organisateurs. Si nous pouvions faire davantage qu'engager des jeunes, et partager davantage nous-mêmes, vous auriez vous aussi tout à gagner en connaissance du terrain, des gens et en joie à participer à ce genre d'événement.
- S'agissant de RIE III, vous avez tous entendu parler de cette réforme de l'imposition des entreprises. Elle est soutenue par l'ensemble des communes. Même si son avis est consultatif, l'ACG a rendu après plusieurs séances de commission financière un avis de soutien à la position du canton qui est de proposer un taux à 13,49 % pour permettre de répondre à la pression internationale sur la fiscalité des entreprises multinationales. Sans entrer dans le détail, les communes ont quand même posé quelques conditions. Ce ne sont certes que des mots, mais nous espérons que la décision finale du canton face à la Confédération respectera au mieux les quelques remarques faites lors de l'assemblée générale du 12 octobre 2016. RIE III aura des conséquences pour toutes les communes, même si c'est anecdotique pour nous. L'une des demandes est que la taxe professionnelle, que l'on parle de supprimer depuis des années, ne soit pas touchée pour l'instant. S'agissant

également de la révision de l'imposition au lieu de domicile, il y aurait là aussi un moratoire d'au moins cinq ans pour ne pas revenir sur la question. Je ne vous parle pas des mesures fiscales très techniques, mais il y aura aussi d'autres mesures d'accompagnement, à savoir notamment le prélèvement d'une cotisation salariale de 0,22%, qui sera mise de façon pérenne à la charge des employeurs, dont le canton et les communes. On en a beaucoup discuté, car récemment, les allocations familiales ont été mises à la charge de l'employeur. La pérennisation de cette cotisation salariale a toutefois été acceptée. Cette cotisation doit être utilisée pour l'accueil préscolaire, la formation, la réinsertion professionnelle et la mobilité (dans le cadre de mesures permettant d'alléger les heures de pointe). L'ACG a été consultée quant à la prise de position que prendra le canton, ensuite il y aura un projet de loi et nous avons demandé à être consultés à nouveau à ce moment-là.

- M. ZACHARIAS : concernant cette taxe professionnelle communale, qu'ont exigé les communes? Qu'elle soit gelée ? Cela fera-t-il partie du prochain paquet de projets de lois de la commission fiscale du Grand Conseil ?
- Mme le Maire : j'imagine que cela sera à l'ordre du jour. Les communes demandent au Conseil d'Etat que cela ne soit pas touché pour un temps.
- M. ZACHARIAS : avez-vous reçu des garanties ?
- Mme le Maire : non.
- M. ZACHARIAS : s'agissant de la taxe professionnelle, on a certes pitié de la Ville de Genève, mais à Vandœuvres cette taxe est minée de fait. Il s'agit d'une taxe datant de Napoléon. L'assiette n'a rien à voir avec la capacité contributive, il s'agit du chiffre d'affaire, donc je pense qu'il faudra réformer cette taxe un jour. Quant à RIE III, le canton de Vaud a voté à plus de 80 %, il n'y a donc pas de raison que cela ne passe pas à Genève.
- Mme LÉVÊQUE :
 - L'entraînement pour la course de l'Escalade a commencé à l'école, tous les jeudis à l'heure du repas. Avec Mme MISEREZ, nous avons réorganisé la nourriture : les enfants reçoivent des sandwiches, des pommes et des gourdes, dont vous recevez également un exemplaire ce soir.
 - Nous avons été sollicités par la Fondation HARDT qui édite une rétrospective de son histoire. Nous avons 100 exemplaires d'une édition spéciale pour la commune, et vous en offrons un si vous êtes intéressés. Nous les avons achetés, de sorte que c'est une manière de les subventionner.
 - Quant au vide-greniers, nous avons eu 41 participants, je n'en ai jamais vu autant. Mmes de LISLE-SARASIN, HUYGHUES-DESPOINTES et MISEREZ sont venues le vendredi m'aider à installer les gens, et « rebelote » le lendemain matin. Je me suis battue contre les brocanteurs qui arrivaient de tous les côtés, notamment en disant qu'il était interdit de vendre avant 9h. Nous avons assez de jeunes, j'en engagerai peut-être deux de plus pour les éditions futures, c'était une bonne équipe. Nous estimons qu'environ 400 à 500 personnes sont venues, en tous cas l'apéritif a été « liquidé ». Nous avons eu une grosse fréquentation le samedi. Le dimanche, il y a eu beaucoup de monde le matin puis de moins en moins, la prochaine fois nous arrêterons plutôt à 15h. Si vous êtes d'accord, je souhaiterais renouveler cela chaque année et non tous les deux ans comme actuellement. Enfin, je rejoins Mme le Maire : les gens sont contents de venir parler aux conseillers, je prends notamment l'exemple de M. VAUCHER, qui est venu prendre des photos.
 - Nous avons une séance la semaine prochaine pour organiser l'Escalade. Les enseignants souhaitent que cela se tienne à l'intérieur. L'Escalade aura lieu le 9 décembre. Nous servons le vin, donc j'espère vous voir nombreux.

- Concernant les jeux de l'école, j'ai eu un rendez-vous avec M. LEJEUNE de chez TOP JEUX. Pour rappel, il y a eu quatre accidents aux jeux, dont deux graves. Je suis allée avec Mme CLEMENT et M. LEJEUNE dans le préau pour observer les jeux et demander aux enfants ce qu'ils en pensaient. Il est difficile de mettre un âge limite selon les enfants. Je précise que les anneaux sont des anneaux en métal quelque peu mobiles. M. LEJEUNE nous a proposé de les enlever pour les enduire d'une peinture antidérapante, or elle présente un risque de blesser les mains. Pour l'instant, nous avons mis de la guidoline, et si cela ne va pas mieux nous les enlèverons et les remplacerons par un pont en corde. Je demanderai aux enseignants à l'Escalade si la mesure a été efficace.
- Nous allons remplacer le terrain vert par un terrain de foot dans le parc. Nous regardons actuellement les prix des cages de but. J'ai demandé plusieurs devis et nous verrons ensuite quel est l'endroit le plus adéquat.
- M. OLTRAMARE : les responsables de TOP JEUX étaient-ils surpris du nombre d'accidents ?
- Mme LÉVÊQUE : ils étaient surpris. Je suis aussi allée parler à M. GIRARDET de Cologny, qui ont les mêmes jeux, lors de la séance Arve et Lac, et ils ont eu des accidents aussi. J'indique encore que nous avons fait faire des autocollants qui indiquent l'âge, à coller sur les jeux.
- Mme PICTET : c'est plutôt une question de taille.
- Mme LÉVÊQUE : les normes sont en fonction de l'âge.
- M. OLTRAMARE : j'ai moi-même été surpris, mais non choqué, par le nombre d'accident. Quatre accidents sur environ une année et demi, je ne trouve pas cela dramatique.
- Mme LÉVÊQUE : je précise qu'il y a eu trois accidents aux anneaux et un au toboggan.
- M. DESPLAND :
 - Lors du dernier Conseil municipal, M. GARDIOL avait souhaité connaître le tonnage du papier collecté en porte-à-porte, car nous envisagions de supprimer cette levée. Pour le mois d'octobre, la collecte aux portes représente 1'480 kg. En comparaison, la collecte de papiers dans les bennes représente 8 tonnes.
 - Je vous signale que des choses se passent toujours à la déchèterie. Lorsque M. PRADERVAND est allé livrer le PET à SERBECO, il a été refusé car il contenait beaucoup d'autres choses, dont des bouteilles d'huile de vidange. Donc tout ce PET est parti aux incinérables.
 - Il y aura une information aux entreprises concernant les déchets d'entreprise. Le courrier est parti aux 200 entreprises de la commune. Cette soirée aura lieu le 30 novembre 2016, à 18h30, à la salle des combles de la mairie.
- M. PROVINI : j'étais hier à la boîte à fringues, et je trouvais que les petits casiers ne sont pas pratiques. Y a-t-il une raison ?
- M. DESPLAND : les boîtes sont mises à disposition par les sociétés de collecte. Elles visent en partie à éviter les vols. Certes, elles ne sont pas très pratiques. De plus, les boîtes ont été vandalisées donc leur couvercle ne marche pas très bien.
- M. PROVINI : il est vrai que cela ressemble un peu à une déchèterie.
- Mme LÉVÊQUE : dans cette idée, je signale encore que nous avons commandé une boîte d'échange de livres, qui sera décorée avec nos armes par un graphiste. Cela ressemble à une boîte à journaux, qui mentionne « prenez-moi ». Les gens pourront prendre un livre à condition d'en remettre un. La boîte sera installée au mail d'ici un mois. Cela permettra aux habitants de la commune d'échanger des livres.

3. Communications du bureau

- Mme la Présidente :
 - Je vous informe aussi que M. ANDERSEN a accepté de siéger au Conseil municipal. Je l'ai eu au téléphone, et il était effectivement trop court pour lui de venir ce soir. Je lui ai donc conseillé de venir en décembre où nous procéderons à son assermentation.
 - Concernant l'Escalade, nous irons dîner au Lion d'Or, à Cologny, M. BRICHET doit faire une liste des noms pour que vous puissiez vous inscrire rapidement et consulter vos conjoints. Merci de lui faire un retour relativement rapidement. Ce sera le lundi 12 décembre 2016, après le conseil municipal, qui aura lieu exceptionnellement à 18h.
 - Concernant notre déplacement à Berne annoncé pour le 7 décembre 2016, après un échange avec M. LÜSCHER, Conseiller national, il s'avère qu'a lieu ce jour-là l'élection du président et du vice-président de la Confédération. Cela pose problème car les tribunes sont pleines et il faut venir très tôt. Notre visite sera donc reportée au printemps, soit le 1er mars 2017. Nous irons vers 10h au Palais fédéral pour assister aux Chambres, puis nous serons reçus par les élus genevois pour l'apéritif, ensuite nous déjeunerons et retournerons un moment aux Chambres avant de rentrer à Genève.

4. Comptes rendus des commissions

◆ *Aménagement du territoire et urbanisme – séance du 11 octobre 2016*

Mme VERMEIL donne lecture de son rapport

Séance ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, avec la présence de Madame le Maire, l'adjoint au Maire et 10 conseillers.

1. Présentation du projet de révision du plan directeur communal (PDCom) par le bureau URBAPLAN et M. Marcos WEIL, pilote du mandat.

Ce mandat a été adjugé par l'Exécutif suite à une procédure de gré à gré avec un cahier des charges et des critères de sélection des mandataires établis en commission avec l'aide de M. LORENZINI.

URBAPLAN mobilisera différentes ressources et compétences externes :

- Viridis environnement (environnement et milieux naturels),
- RR&A (mobilité)
- Amstein+Walthert (ingénierie du bâtiment et consulting en énergie et environnement).

M. WEIL se chargera du pilotage et fera l'interface entre les différents intervenants et la commune.

Planning intentionnel et processus :

- Oct. - Déc. 2016 : cahier des charges => en concertation avec le DALE qui doit le valider. Il fixera les :
 - Diagnostic et enjeux pré-identifiés ;

- Orientations et objectifs ;
- Priorités ;
- Décisions.
- Janv.- Sept. 2017 : avant-projet => mise en forme par les différentes équipes
- Oct. 2017 : consultation => en octobre 2017
- Déc. 2017 : projet => finaliser fin 2017
- Janv. – Mai 2018 : processus validation par le Conseil d'Etat.

Approche de l'étude :

- Affirmer la position communale dans un territoire en pleine mutation ;
- Anticiper les enjeux de planification et les nouvelles échelles de réflexion en définissant les volets suivants :
 - Stratégie d'évolution de la zone villa ;
 - Stratégie de mise en valeur et de protection du patrimoine paysager ;
 - Planification de l'espace rural ;
 - Planification énergétique ;
 - Planification du réseau routier et de la mobilité ;
 - Plan directeur des cheminements piétonniers ;
 - Principes d'intercommunalité et positionnement de la commune dans l'agglomération ;
- Privilégier une vision transversale de ces volets plutôt qu'une approche sectorielle avec des priorités établies dans le cahier des charges.
- Travailler en concertation et consultation pour ouvrir le dialogue public à travers différentes démarches à définir (Ateliers – débats -présentations publiques)

L'étude s'appuiera sur les projets du PDCOM 2007 en cours, tels que :

- Le projet agro-environnemental des communes d'Arve et Lac ;
- La renaturation des nants, notamment la renaturation du nant de Bessinge partiellement réalisée ;
- Le développement du village ;
- Le plan de site non réalisé Chougny/Petit Chougny et les mesures à redéfinir en fonction de la stratégie sur la zone villas ;
- La MZ non réalisée de la Route de Mon-Ideé avec des mesures à réévaluer en fonction des nouvelles dispositions de la LAT/approche intercommunale des équipements ;
- Les modérations du trafic de transit et les études réalisées telles que le revêtement phono-absorbant posé sur les routes de la Capite et de Vandœuvres ;
- Les zones 30 km/h réalisées de la Cocuaz, des Buclines et des Hauts-Crêts ;
- Les lignées de chênes et leur protection qui font l'objet d'un RAE initié en 2014 entre Vandœuvres, Choulex et Cologny;
- La valorisation des bois qui sont de la compétence du Canton et qui sera à intégrer dans la planification de la zone de villas.

M. WEIL conclut en remarquant que la révision du PDCOM permettra de se coordonner pour le plan directeur cantonal approuvé avec des réserves en 2015 et en cours de révision. Il fera l'objet d'une consultation l'année prochaine et la commune pourra se prononcer.

Questions et débat s'ensuivent.

La démarche de la cartographie mentale en tant qu'outil de travail sur le terrain et approche concertative est relevée, notamment parce qu'elle permet une prise de diagnostic en appréhendant à pied le territoire. La question sera abordée à la prochaine séance de la commission.

La question du Golf est évoquée par un commissaire qui souhaite savoir si le plan directeur communal pourrait permettre de verrouiller cette zone ? Le PDCom permet aux communes de manifester leur volonté et est contraignant tant pour le Canton que pour les communes ; il est approuvé par le Grand Conseil, et sa validité est de 10 à 15 ans ; il ne peut néanmoins pas empêcher des processus démocratiques telles que la motion déposée actuellement au GC.

Enfin la question de la mise sur pied d'un groupe de travail représentatif de l'Exécutif et du Conseil est discutée pour suivre l'étude d'URBAPLAN et le processus de révision.

2. Dossier « Esplanade » : point de situation

Contrôleur des coûts :

Mme le Maire rappelle la décision prise par l'Exécutif de recruter un contrôleur des coûts et d'exécution pour ce chantier. Un appel d'offres sur invitation a été organisé, et les trois bureaux sélectionnés ont répondu.

Le planning dépendra du délai de prise en charge de ce mandat par le bureau sélectionné.

Les adjudications ont été repoussées jusqu'à la nomination du contrôleur de coûts, sachant toutefois que le délai d'adjudication et la validité des offres du 1^{er} lot de soumissions était fixée au 4 janvier 2017. Au-delà de cette date certaines offres pourront faire l'objet d'une mise à jour, en particulier en ce qui concerne les coûts.

Groupe de travail :

Mme le Maire rappelle que l'Exécutif avait décidé de s'appuyer sur le groupe de travail défini en 2013. Il était entendu que ce groupe cesserait ses fonctions pour le suivi d'exécution.

Certains choix importants de principe restent cependant à faire pour le projet notamment pour les façades ou les aménagements extérieurs et leur organisation. Le Conseil dans sa majorité a engagé sa responsabilité en défendant ce projet durant une longue et lourde procédure d'opposition. Il paraît dès lors justifié pour certains commissaires que les décisions importantes de ce projet encore pendantes fassent l'objet d'une consultation de représentants du Conseil soit en commission, soit en groupe de travail. Le groupe de travail présente l'avantage de solliciter quelques conseillers représentant les différentes commissions concernées. Ces consultations et réflexions doivent permettre d'anticiper les décisions et non d'en prendre connaissance *a posteriori*.

Mme le Maire indique que l'Exécutif doit pouvoir aller de l'avant et prendre ses responsabilités. L'Exécutif devra néanmoins revenir devant la commission Aménagement du territoire et urbanisme pour les grandes décisions.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire : j'ai une question ; à la lecture du procès-verbal, on voit qu'aura lieu

prochainement la première séance de ce groupe de travail, soit celui qui doit être constitué pour suivre l'élaboration du PDCOM. Il faudrait une personne de chaque commission transversale, mais non la commission en tant que telle. La date doit être gardée pour aller de l'avant.

- Mme VERMEIL : demandons aux personnes des commissions concernées.
- Mme le Maire : nous enverrons un mail aux présidents.
- Mme VERMEIL : nous pouvons demander déjà aujourd'hui quelles sont les personnes intéressées des commissions pertinentes.
- Mme la Présidente : je trouve cela précipité, réfléchissons.
- Mme le Maire : nous ferons cela par mail. Nous avons également soulevé la question des suppléants.
- Mme LÉVÊQUE : c'est une sous-commission plutôt qu'un groupe de travail.
- Mme le Maire : ce doit être un « petit groupe très assidu et réactif » pour aller de l'avant, selon les mots de M. WEIL.
- Mme VERMEIL : tâchons de prendre une décision, qui se réunira le 6 décembre ?
- Mme le Maire : je demanderai à Mme CLEMENT d'envoyer un mail.
- Mme la Présidente : il faut que l'Exécutif détermine les commissions pertinentes et les contacts.
- M. LIENGME : il faut aussi déterminer le nombre de participants.
- Mme le Maire : il y aura un membre par commission concernée.

- M. ZACHARIAS : je souhaite revenir sur la motion à l'ordre du jour du Grand Conseil qui prévoit la modification de zone de la parcelle du golf de la zone agricole vers la zone de développement. Il y a un problème d'opportunité : doit-on demander l'urgence ou non. Ce point est à l'ordre du jour, donc il sera peut-être traité au mois de février-mars, or il y a en ce moment une grande instabilité au Grand Conseil, donc nous devons réfléchir sur la question de demander l'urgence afin de traiter ce point plus tôt, car à ce jour il y a une majorité claire qui ferait que la modification serait refusée. Or si nous attendons le printemps, on risque de se retrouver avec une inconnue. Je siége à la commission législative de la CGI. Si la commune de Vandœuvre s'exprime clairement pour nous dire qu'elle trouve opportun qu'un groupe politique quel qu'il soit demande l'urgence, je pense que nous pourrions le demander et regrouper une majorité pour refuser cette motion. Mais au mois de mars, je ne peux pas en dire autant. C'est pourquoi je trouverais bien que la commune demande l'urgence, afin de nous débarrasser de cette épée de Damoclès de l'ordre du jour.
- Mme le Maire : j'imagine que nous devons argumenter, quels sont les motifs à invoquer ?
- M. ZACHARIAS : vous n'avez pas besoin d'argumenter, c'est une simple question d'opportunité pour le traiter maintenant car il y a une majorité à ce moment-là. Il faut que les groupes soient convaincus et que ce soit suivi. Si on a l'urgence, on a le vote. La menace est l'instabilité politique, car cela peut vriller.
- Mme le Maire : quel est le risque d'ici le mois de mars ?
- M. ZACHARIAS : le risque est le MCG qui « vire de bord », ils n'ont pas de ligne claire. Je trouve important d'avoir une prise de position de votre part sur ce thème pour que je puisse annoncer à la CGI qu'ils vont recevoir quelque chose. Vous êtes bien placés pour appuyer cette demande d'urgence. Vous pouvez déjà la voter ce soir.
- Mme la Présidente : je propose que le Conseil municipal se prononce sur cet objet.

Au vote, les conseillers municipaux se prononcent en faveur de demander l'urgence du traitement de la motion, par 12 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

- M. VOUTAT : le golf est un endroit privé, comment se fait-il que sa zone puisse être modifiée ?
- M. ZACHARIAS : c'est en effet privé, mais la zone est un statut administratif, un statut de construction. On passe à un nouveau statut, où de nouvelles règles s'appliquent.
- M. VOUTAT : cela conduit-il à ce que les propriétaires construisent ?
- M. ZACHARIAS : non, cela n'a rien à voir. Cela devient une nouvelle zone de développement, au sein de laquelle des constructions seront possibles. Mais tant que le propriétaire ne le souhaite pas, il n'y aura rien de construit, à moins d'exproprier le propriétaire, ce qui est impossible financièrement. Mais cela fragilise la situation alors que c'est une zone agricole. Peut-être qu'une zone sportive serait plus adaptée. En tout cas, la zone de développement a pour effet de démultiplier la fortune immobilière du golf, mais la construction ne reste qu'un potentiel. C'est également symbolique.
- Mme la Présidente : le but de la motion est clair, c'est d'avoir une zone constructible et non une zone sportive.
- M. DESPLAND : cela modifierait aussi la répartition du terrain à bâtir et de la zone agricole au sein de la commune.
- M. OLTRAMARE : concrètement, que change l'urgence ?
- M. ZACHARIAS : la motion sera alors traitée au Grand Conseil, puis votée. Actuellement, elle est à un certain point de l'ordre du jour, et l'urgence permet de la faire remonter dans les priorités de traitement pour s'en débarrasser rapidement.
- Mme le Maire : je remercie M. ZACHARIAS de sa précieuse intervention, c'est là aussi l'intérêt d'avoir un député présent. La motion avait en effet été balayée en commission de l'aménagement, où j'avais fait une intervention. Peut-on d'ailleurs retrouver les interventions dans le mémorial facilement ?
- M. ZACHARIAS : elles mettent un certain temps à figurer au mémorial, mais vous pouvez rechercher en mettant votre nom sur le site du Grand Conseil.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

◆ *Information et publications – séances du 12 et 20 octobre 2016*

M. E. PROVINI donne lecture de son rapport

La commission s'est réunie une première fois le mercredi 12 octobre pour la préparation de la *Coquille* édition n° 40.

En préambule à la lecture des articles et au choix des photographies, il a été proposé de rédiger un article sur M. GARDIOL suite à sa démission du Conseil municipal et de l'intégrer au nouveau numéro. Il a également suggéré d'informer les lecteurs que la nouvelle version de la *Coquille* n'est pas plus onéreuse que l'ancienne. Cette information sera mentionnée dans l'éditorial.

Suite à ces précisions, le travail de relecture et du choix des photos s'est déroulé selon la procédure habituelle. La discussion sur les légendes des photos illustratives a abouti à la création de 4 pages centrales intitulées « instant photos » et devraient être intégrées dans le prochain numéro.

La liste des articles étant très volumineuse, le président a décidé de reporter la fin du travail

de relecture ainsi que le point du fascicule « Informations communales » à la prochaine séance fixée au 20 octobre dernier.

La séance de commission du 20 octobre a repris la suite des travaux de relecture des articles, certain modifié selon les remarques de la séance précédente.

La commission a travaillé sur le fascicule « Information communales » et suite à une discussion, il a été décidé d'y mentionner les restaurants. Pour l'année prochaine, une proposition sera envoyée à tous les commerces qui seront intéressés à être intégrés dans ce fascicule d'informations.

La commission est ensuite passée au point « divers » et Mme de LISLE-SARASIN a montré divers tous-ménages communaux et pointé les incohérences dans leurs présentations. La commission a décidé que la même police de caractères doit être utilisée à l'avenir pour l'ensemble des tous-ménages.

M. VAUCHER, en charge des photographies lors des manifestations communales, préviendra une semaine à l'avance la commission par e-mail en cas d'indisponibilité.

Et pour finir, une discussion s'est engagée sur les prochains numéros de la *Coquille* et la nécessité d'une meilleure organisation. Le Président proposera quelques dates par *Doodle*, afin que la commission se réunisse avant Noël ou en tout début d'année pour revoir la chronologie et la méthodologie.

La présidente ouvre la discussion.

- M. PROVINI : il y a un Doodle, mais tous les membres de la commission n'ont pas répondu, donc je vous invite à y répondre.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : ce Doodle datant d'une semaine, le président peut déjà décider.
- M. PROVINI : il y a en effet une majorité, je peux donc déjà décider. J'ai encore une question, la *Coquille* est-elle bientôt prête à sortir ?
- Mme LÉVÊQUE: elle est sur le bureau de M. BRICHET pour corrections. Mme WAECHTER a déjà fait des corrections, il reste une dernière relecture puis elle partira.
- M. PROVINI : d'où la nécessité de faire cette séance d'organisation.
- Mme LÉVÊQUE: je vais en effet t'envoyer le formulaire, que j'ai modifié un peu car il y a des redondances. Je précise qu'il faut tenir les chablons que Margaux de LISLE nous a envoyés et contenant le nombre de signes.
- Mme la Présidente : vu les réponses, la séance sera fixée au 13 décembre.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ Jeunesse et sports – séance du 18 octobre 2016

Mme MISEREZ donne lecture de son rapport.

Lors de sa séance du 18 octobre dernier, la commission a reçu la directrice et les enseignants de l'école primaire.

Nous avons pu les rassurer au sujet des places de jeux déplacées pendant la durée des travaux de l'Esplanade. Un espace en bas du parc de la Mairie sera tout prochainement aménagé pour jouer au foot. Quand les travaux seront terminés, un terrain sera à disposition devant la salle communale, plus grand que l'actuel terrain vert. Son aménagement reste encore à déterminer et nous serons à l'écoute des idées.

Les élèves des grandes classes ont de nombreuses idées, comme par exemple une table de ping-pong ou un jeu d'échecs géant dessiné dans la cour, avec tournoi d'échecs en vue. Nous verrons ce qui pourra se faire dans le cadre du budget de la commission.

Les enseignants proposent une visite de la mairie, ce qui rentre dans le projet de l'ACG d'organiser des « jeux de rôles » pour faire découvrir aux enfants le fonctionnement d'une mairie. Elle aura lieu en 2017.

L'idée d'organiser une fête particulière pour les 8P quittant l'école primaire en juin, est lancée, de même que la proposition d'organiser une fête de Noël en alternance avec celle de l'Escalade et celle de prévoir cette dernière à l'intérieur plutôt qu'au froid. L'exécutif se prononcera.

Concernant les jeux du préau, les panneaux indiquant l'âge minimal d'accès vont être changés pour être plus visibles. De plus, les 1P (4-5ans) n'ont désormais plus accès aux jeux car ces derniers sont autorisés à partir de 5 ans, selon les normes de sécurité. Dès leur installation, un règlement a été rédigé avec les élèves, stipulant entre autres l'interdiction d'y jouer quand il pleut ou qu'il y a du brouillard humide (trop glissant) et la surveillance de la récréation a été doublée. Mme LÉVÊQUE se rendra sur place avec le responsable de Top Jeux (installateurs) et ils regarderont ce qui peut être amélioré pour la sécurité des enfants.

Diverses autres demandes ont été relayées auprès des commissions concernées.

Le bilan des promotions est satisfaisant pour tous et la fête sera organisée de la même manière l'année prochaine.

La Présidente de l'association qui gère le jardin d'enfant le Toboggan nous fait part de ses inquiétudes pour l'avenir, vu la difficulté de gérer une telle structure de façon bénévole et le nombre trop incertain d'inscriptions. Avec Mme LÉVÊQUE, le comité du Toboggan a décidé d'augmenter dès l'année prochaine ses horaires d'ouverture et de proposer un accueil de 7h30 à 13h (voire 7h-13h30, à discuter), repas inclus, espérant ainsi mieux répondre aux besoins des parents.

Après avoir pris congé des enseignants, la commission a attribué deux subventions : Fr. 2000.- au CHI de Genève (concours hippique international) et Fr. 1000.- à l'Ecole des parents qui propose différents cours, ateliers, café-parents, etc. pour soutenir les parents dans leur tâche éducative.

Une date a été fixée pour la soirée pour les jeunes, normalement en février. Les jeunes qui vont se présenter aux autres pour parler de leur passion (sport ou autre) ont déjà été contactés. Il reste encore à finaliser plus concrètement cette soirée.

Le club de tennis de Vandœuvres a eu son assemblée générale, à laquelle le vice-président de la commission a assisté, et le club demande des réponses précises pour son avenir à Vandœuvres.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme le Maire :
 - Je me permets une intervention sur la discussion intervenue lors de la commission, qui m'interpelle. S'agissant de Noël et de l'Escalade, si vous saviez le nombre d'années que ces discussions ont pris entre la paroisse et l'école pour dire que l'école est laïque et doit respecter la liberté de conscience, donc qu'elle n'a pas le droit d'organiser Noël mais seulement l'Escalade ! Finalement, Noël a été laissé à la paroisse, ce qui est établi depuis une vingtaine d'années.
 - Ensuite est venue la question de l'Escalade à l'extérieur ou à l'intérieur. Il y a là aussi eu plusieurs années de discussion, de comparaison avec les écoles avoisinantes, et nous nous sommes dit que l'Escalade est une fête extérieure (notamment au vu du cortège). La soupe est mangée à l'extérieur partout en ville, donc nous n'avons pas fait différemment. Le sentiment de vouloir faire en sorte que les parents restent plus longtemps est louable, mais de tous temps, les parents partent après la soupe, et que ce soit à l'intérieur n'y change rien.
 - Je précise encore que les stores ont été choisis avec l'aval des enseignants.
 - Une dernière chose, quant au tennis, je suis en discussion continue par mail avec le président qui s'inquiète beaucoup. Je réponds à chaque fois ce que vous connaissez. Tout cela pour dire qu'il y a un cycle qui fait que les sujets reviennent toujours en politique.
- M. OLTRAMARE : le sujet de l'Escalade à l'intérieur est-il clos pour la commission ?
- Mme le Maire : il n'a pas encore été discuté à l'Exécutif.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

♦ Travaux – séance du 1er novembre 2016

Mme ERMACORA donne lecture de son rapport

La commission des travaux s'est réunie le 1er novembre dernier et après l'approbation du procès-verbal de la commission du 7 juin 2016, elle a abordé les autres points de son ordre du jour.

Réfection des collecteurs de la commune

Les SIG ont divisé la commune en cinq secteurs. Une fois par année, ils entreprennent un contrôle par caméra des collecteurs d'un secteur. Les résultats sont alors transmis à la commune qui peut ainsi anticiper et planifier les travaux à entreprendre.

Si les SIG procèdent au curage et au nettoyage des canalisations contrôlées, en revanche s'agissant de la réparation ou du remplacement de collecteurs cassés ou fissurés, ces derniers sont au frais de la commune. Cela peut représenter un budget très conséquent.

Concernant le chantier de l'Esplanade, la direction générale de l'eau (DGEau) se livre actuellement à des calculs portant sur le débit d'eau à la minute. Il faut savoir qu'il faudra limiter un maximum l'écoulement dans la Seymaz afin que cette dernière ne déborde pas.

Lors des pluies abondantes du 24 octobre dernier, un collecteur d'eaux pluviales a cédé en haut de la route de Pressy. L'eau s'écoulait en partie sur la Vy-Borgne et pour une autre partie

sur des propriétés privées. Après que la voirie est intervenue, la commune a dû mandater une entreprise spécialisée pour colmater le collecteur dans l'attente du remplacement de la partie endommagée.

S'agissant des collecteurs sis sur la route de la Capite, à ce jour, il n'y a pas d'information mais il est rappelé que nous en sommes encore au stade de l'étude.

Chemin de l'Ecorcherie Zone 30

Les travaux n'ont pas encore commencé car la commune attend toujours et depuis plusieurs mois les devis complémentaires demandés. Il est suggéré que l'Exécutif envoie une sommation par lettre recommandée à l'entreprise concernée.

Par rapport au retard dans l'exécution de cette zone 30, une commissaire observe qu'il faudra bien soigner la communication. Elle ajoute encore qu'il est totalement inadmissible que l'aménagement du chemin de l'Ecorcherie soit retardé par un chantier privé.

Eclairage de la salle du conseil municipal

Bien que les conseillers municipaux aient demandé à plusieurs reprises que l'éclairage de la salle du Conseil soit amélioré, la commission décide, à l'unanimité, de ne pas entrer en matière sur la proposition de l'adjoint au Maire s'agissant de mandater une entreprise spécialisée pour conduire une étude complète, un concept, afin de mettre en valeur la beauté de la charpente. La commission juge le coût véritablement trop élevé.

Réfection des jeux du parc de la mairie

Monsieur l'adjoint au maire rappelle que ce dossier comporte deux volets, la remise aux normes des jeux actuels, qui est obligatoire, et la mise sur pied d'un nouveau concept avec des engins de mobilité destinés aux adultes.

La commission relève qu'elle souhaiterait recevoir deux ou trois entreprises spécialisées avant de débiter la moindre étude.

L'urgence est d'entreprendre les travaux nécessaires à la remise aux normes exigées des jeux actuels. Le coût total de ces travaux s'élèvera à environ Fr. 25'000.-, montant prévu au budget 2017.

Plainte concernant la chaleur dans les salles de classe de l'école

Pour faire suite à la requête des enseignants qui se plaignent de la chaleur dans les classes durant l'été, M. DESPLAND fait lecture des caractéristiques techniques des toiles Soltis 92, agréées par le DIP et donc parfaitement aux normes.

Après discussion, la commission demande à M. DESPLAND d'adresser un courrier à Mme DECHAMBOUX afin qu'elle informe les enseignants que leur demande ne pourra pas être satisfaite.

Il est ensuite demandé à M. DESPLAND de revoir les horaires de passage de la souffleuse dans le préau le mercredi matin et dont le bruit dérange les enseignants et les élèves.

Bilan sur les chantiers exécutés

M. DESPLAND procède ensuite au bilan des chantiers exécutés.

Divers

Plusieurs requêtes sont exprimées concernant pour la majorité la mobilité et qui démontrent combien la différence est tenue entre travaux, routes et mobilité.

La présidente ouvre la discussion.

- Mme VERMEIL : s'agissant du parc de la mairie et des jeux pour adultes, il ne faut pas oublier les ados lorsque vous ferez venir les spécialistes. Je signale aussi qu'au procès-verbal, la mise à sens unique du Pré-de-la-Blonde doit être une erreur que je vous mentionne.
- Mme la Présidente : en effet.
- Mme de LISLE-SARASIN : je trouve les enseignants de l'école primaire très revendicateurs.
- M. DESPLAND : je souhaite préciser notamment que le soufflage des feuilles dans la cour de l'école dure 20 minutes et non toute la matinée. Cela fait partie de la tournée de la voirie et ces feuilles doivent être mises dans la déchèterie. J'estime que l'on peut supporter le balayage-soufflage pendant 20 minutes.
- Mme la Présidente : je pense que nous pouvons tout de même répondre à cette requête et organiser ce balayage à un autre moment.
- Mme le Maire : l'Exécutif va s'en occuper.
- M. DESPLAND : sur la question des stores, j'ai d'abord une correction à apporter au procès-verbal : il s'agit de modèles Solstis 86 et non 92. Ce ne sont pas les premiers stores du genre à être posés dans les écoles. Ils sont posés dans des cycles, cliniques, ateliers d'horlogerie, ils sont validés par le DIP et la CMNS. À Berne, ils protègent les œuvres de Paul Klee. Lorsque vous commandez des stores chez Velux, ce sont ce genre de stores. Leurs caractéristiques et propriétés sont un compromis idéal entre protection thermique et confort visuel, une excellente visibilité vers l'extérieur, une excellente résistance aux intempéries et aux UV, ils sont légers, résistants, recyclables, et ont une résistance au feu M1. Je ne vois pas ce qu'il pourrait y avoir de mieux.
- Mme le Maire : je souhaite revenir sur la question du chemin de l'Ecorcherie. Le retard n'est pas dû au fait que nous attendons des devis, mais parce que ne voulons pas que les travaux commencent alors qu'il y a le chantier privé de la route de Pressy. Son caractère privé n'est pas le problème, mais si les routes de Pressy et de Meinier sont surchargées de camions, les riverains vont se plaindre si nous rajoutons encore un chantier sur les zones de délestage. Donc nous avons choisi d'être raisonnables et de commencer la zone 30 par la partie dérangeant le moins les habitants et quand l'autre chantier, certes privé, sera plus avancé. La seule considération est de respecter la sécurité et l'agrément pour les gens du quartier.
- Mme la Présidente : la commission trouve ce retard regrettable, car le budget a été voté depuis longtemps déjà.
- Mme le Maire : les gens se plaindraient aussi si nous commençons tout en même temps.

Aucune autre prise de parole n'étant demandée, il est pris acte du rapport.

5. Projets de délibérations

◆ Contribution au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU)

- Mme la Présidente : vous aurez vu dans la Tribune de Genève que Chambésy a refusé le FIDU, mais cela n'y changera rien. Mme le Maire va nous donner quelques explications.
- Mme le Maire : ce fonds a été créé à l'unanimité des communes, y compris celles qui

seront fortement contributrices. Il est là pour introduire un mécanisme de compensation. Certaines communes sont obligées de beaucoup construire car il y a sur leur territoire un grand projet cantonal, dont les Cherpines, les Vergers à Meyrin, les communaux d'Ambilly, etc. Les communes n'ont pas la possibilité de discuter lorsque le projet est en zone de développement, or les logements engendrent d'énormes dépenses d'infrastructures publiques, dont des écoles, crèches, ou des espaces publics tels que parcs et routes, avec des canalisations en dessous. S'agissant de l'écoulement des eaux en particulier, il y a un autre fonds pour tout ce qui est en sous-sol. Le FIDU permet à ces communes de financer partiellement les coûts énormes de ces infrastructures publiques. Vous vous rappelez que M. DINH MANH UONG, maire de Confignon, présent lors de la soirée du débat contradictoire du 6 septembre dernier, expliquait que pour sa commune les coûts ascendaient à plus de 100 millions de francs. Ce fonds aide ces communes, mais aussi des communes, hors grands projets, à assumer les coûts lorsqu'elles construisent en zone de développement. Nous n'avons à ce jour pas ce problème, mais il se peut qu'un jour un quartier se développe et que nous devions faire par exemple une route d'évitement. Il y a des communes qui construisent volontairement - ou non -, et d'autres, comme nous, qui ne construisent pas ou peu, on a donc créé ce mécanisme de compensation entre communes. Deux éléments sont à savoir : le fonds a une durée de 20 ans, et compte 25 millions de francs par année dont 2 millions par le canton et le reste par les communes. L'attribution se fait de deux manières : une attribution forfaitaire de Fr. 8'000.- par logement (hors zone villa), et pour le reste les 25 millions sont répartis en fonction de la valeur du centime, du nombre d'habitants et des demandes des communes constructrices. Cela représente un crédit d'investissement, puisque cela sert à investir dans les communes bénéficiaires. Le fonds est créé par le canton, donc même si une commune s'y oppose, le canton peut obliger la commune, sur la base de l'art. 30 LAC, à voter cet investissement. Dès 2018, il y aura un amortissement annuel du montant investi. Chaque année pendant 20 ans, la commune va mettre un certain montant. Voilà pour quelques explications.

- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : je souhaiterais savoir qui va gérer ce fonds.
- Mme le Maire : ce sera l'ACG, tout comme le FIA (Fonds intercommunal d'assainissement).
- Mme la Présidente : il y aura 7 représentants, dont 5 désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux et 2 par la Ville de Genève et le DALE.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : le fonds sera-il géré par la BCG ?
- Mme le Maire : le fonds a sa base au siège de l'ACG à Carouge. Certes les fonds sont en banque, mais ils ne sont pas gérés par la banque mais par les membres de la fondation.
- M. ZACHARIAS : il faut comprendre que ce fonds vient suppléer. L'idée est que quand on a un projet avec des logements, cela amène des contribuables, donc à terme la commune va s'y retrouver, même s'il y a un problème de financement au départ. Avez-vous estimé ce que cela coûtera à Vandœuvres ?
- Mme le Maire : cela coûtera Fr. 289'000.- pour 2017.
- M. ZACHARIAS : avec ce que nous toucherons pour l'Esplanade, nous y serons déjà plus ou moins. En effet, et c'est une péréquation, donc les communes s'y retrouveront à terme.
- Mme la Présidente : notez aussi que la péréquation financière va augmenter fortement l'année prochaine puisque Vandœuvres contribuera pour Fr. 1'400'000.-.
- Mme le Maire : en effet, de plus, je vous ai souvent dit qu'elle augmentera en 2018, car toutes les communes sont d'accord de la réajuster.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Considérant que la planification assigne à certaines communes de construire de nombreux logements, à d'autres moins ou pas du tout, l'effort pour financer l'aménagement des nouveaux quartiers de logements demandés à certaines communes est donc très important, voire dans certains cas difficilement soutenable, alors que d'autres communes ne se voient assigner aucune charge de ce type ;

Vu qu'un groupe de travail, réunissant 13 communes appelées à se développer ainsi que plusieurs départements du canton se sont réunis à plusieurs reprises afin de trouver une solution visant à répartir le financement de ces aménagements ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Vu le but de partager l'effort exigé par la poussée actuelle du développement de Genève chaque commune pouvant y contribuer selon sa situation et ses moyens ;

Vu le souhait ressortant du groupe de travail de créer un fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU) ;

Considérant que ce fonds (créé sous la forme d'une fondation de droit public dont sur le 7 représentants, 5 seront désignés par l'ACG parmi les Magistrats communaux, les deux autres représentants étant ceux de la Ville de Genève et du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie) sera compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Attendu que les attributions versées seront uniquement accordées pour des équipements communaux dont la réalisation est exigée par des prescriptions légales ainsi qu'aux espaces publics afin de localiser cet apport sur des projets peu ou pas ouverts par d'autres mécanismes de financement ;

Vu que ces attributions versées seront effectuées selon deux modalités complémentaires, chacune représentant environ une moitié du fonds : d'un côté, une attribution forfaitaire pour tout nouveau logement produit sur le territoire de la commune, de l'autre, une attribution pour les projets d'infrastructures pour les communes qui en font la demande, dans le cadre d'un développement urbain amenant de nouveaux logements ;

Considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 23 millions de francs des communes, ces dernières contributions étant réparties entre les communes en fonction de la valeur de production du centime, indice tenant compte de la fiscalité sur les personnes physiques et morales ainsi que de la population de chaque commune, mais avec une contribution annuelle

maximum par commune de 7 millions ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Vu le préavis de la Commission financière et administrative du 03 octobre et du 04 octobre 2016,

Vu la séance du Conseil municipal du 07 novembre 2016,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 07 novembre 2016
DÉCIDE par

13 voix favorables 0 voix défavorable 0 abstention,

- ◆ D'ouvrir au Maire un crédit de F 289'400 pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.
- ◆ De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 08.562), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 08.162 Subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun).
- ◆ D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 08.331 dès 2018.
- ◆ D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

◆ *Taux de dégrèvement de la taxe professionnelle 2017*

La parole n'étant pas demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2017

Vu l'art. 30, chiffre 1, lettre c) de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu l'article 308C, de la Loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu la séance du Conseil municipal du 07 novembre 2016,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative du 03 octobre 2016 et du 04 octobre 2016,

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 07 novembre 2016,

D E C I D E

Par 13 voix favorables, 0 voix défavorable, 0 abstention

- de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2017 à 100 %.

◆ *Indemnités allouées en 2017 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux*

- M. ZACHARIAS : je n'ai malheureusement pas vraiment pris connaissance de cette délibération, mais connaissant les montants des indemnités, je souhaite ajouter quelque chose.
- Mme la Présidente : rien n'a changé depuis l'année dernière.
- M. ZACHARIAS : je souhaite simplement dire que lorsque l'on veut attirer des personnes de qualité, il faut les payer. C'est une idée générale, on ne peut pas dire que la fonction de conseiller municipal soit rémunérée grassement, mais si on veut aussi attirer notamment des jeunes pour qui les montants sont intéressants, il n'est pas mauvais de rendre ces montants intéressants. Je ne serais pas fâché d'augmenter un peu ces montants, dans l'intérêt général et non individuel.
- Mme la Présidente : c'est à discuter en commission pour le futur.
- M. DESPLAND : l'indemnité n'a pas changé depuis neuf ans, mais je rappelle qu'elle a été fiscalisée récemment.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION

Indemnités allouées en 2017 aux Maire et Adjointes et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2017,

Vu la séance du Conseil municipal du 09 novembre 2015,

vu le rapport de la Commission financière et administrative du 03 octobre 2016 et du 04 octobre 2016,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal, dans sa séance du 07 novembre 2016,
D E C I D E,

Par 11 voix favorables, 0 voix défavorable, 2 abstentions

De fixer les indemnités allouées aux maire et adjoints à 187 000 F

De fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal et les séances de commissions à 90 000 F.

De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2017 suivantes :

01.300 Indemnités aux Conseillers municipaux
02.300 Indemnités aux maire et adjoints

◆ *Budget de fonctionnement 2017 et taux du centime additionnel*

- Mme la Présidente : vous aurez peut-être des questions, dès lors que tous les conseillers ne participent pas à la commission financière.
- M. ZACHARIAS : tout reste-t-il pareil ?
- Mme la Présidente : non, notamment les charges augmentent.
- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : je souligne que c'est la première fois que nous allons voter un budget à plus de 10 millions de francs dans cette commune. Je vous ferai remarquer que nous sommes contents d'avoir une fortune importante. Ceux qui nous ont précédés ont été prudents et cela nous sert bien maintenant. Je trouve que pour le futur qui semble sombre pour le canton, nous devrions faire attention. Pour l'année suivante, quelques économies seraient bienvenues.
- Mme le Maire : lorsque j'ai présenté le budget, en septembre, j'ai soulevé ce fait. Il nous faut en effet être attentifs. On nous annonce des années sombres. Je rappelle tout de même que l'augmentation importante du budget de 2017 est essentiellement due à cette augmentation de la péréquation et à des amortissements extraordinaires, dont nous savons que nous ne les réaliserons pas si l'année 2017 se révèle plus sombre que prévu. Certes il y a une augmentation importante, mais les revenus vont avec.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne lecture de la délibération.

DÉLIBÉRATION

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2017 ET TAUX DU CENTIME ADDITIONNEL

Vu l'article 30 al 1, lettre a), b) et g), et 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la Loi générale sur les Contributions publiques du 9 novembre 1887,

Vu le budget administratif pour l'année 2017 qui comprend le budget de fonctionnement,

Vu la séance du Conseil municipal du 07 novembre 2016,

Vu le préavis de la Commission financière et administrative du 03 octobre et du 04 octobre 2016,

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de 10 116 170 F aux charges et de 10 311 200 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à 195 030 F,

Attendu que le taux de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2017 s'élève à 31 centimes,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de 4 500 000 F aux dépenses et de 0 F aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à 4 500 000 F,

Attendu que le financement des investissements nets de 4 500 000 F par l'autofinancement à raison de 2 239 265 F, au moyen de la somme de 1 648 742 F représentant les amortissements ordinaires et de la somme de 395 493 F représentant les amortissements complémentaires inscrits au budget de fonctionnement et au moyen de l'excédent de revenus présumés du budget de fonctionnement s'élevant à 195 030 F,

il en résulte une insuffisance de financement des investissements de 2 260 735 F.

L'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif est couverte par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, dans sa séance du 07 novembre 2016,

DECIDE,

Par 12 voix favorables, 0 voix défavorable 1 abstention

- d'approuver le budget de fonctionnement 2017 pour un montant de 10 116 170 F aux charges et de 10 311 200 F aux revenus, l'excédent de revenus présumés s'élevant à 195 030 F
- de fixer le taux de centime additionnel pour 2017 à 31 centimes.

6. Projets de résolutions, de motions

Néant.

7. Pétitions

Néant.

8. Questions écrite ou orales

Néant.

9. Propositions du Maire et des Adjointes

Néant.

10. Propositions individuelles et questions

Néant.

11. Date de la prochaine séance

séance n° 16 : lundi 12 décembre 2016 à 18h00.

12. Divers

- Mme HUYGHUES-DESPOINTES : je remercie l'Exécutif pour ce livre magnifique.
- M. LIENGME : j'ai voulu me renseigner pour savoir si on allait toucher à Crête pour les communaux d'Ambilly s'agissant de la circulation, et la DGM m'a avoué que pour eux Crête « n'existe pas ». Je suis donc interpellé, surtout quant à la définition de Vandœuvres comme un village composé de 5 hameaux. Or, les 5 hameaux sont de moins en moins construits pour avoir des constructions de plus en plus importantes ailleurs, dans des zones qui étaient encore des champs dans notre enfance et sont aujourd'hui extrêmement denses. Maintenant, les hameaux ressemblent à des sites protégés et folkloriques.
- Mme le Maire : un hameau existe de facto par un assemblage de constructions. Mais un hameau au sens de la loi doit remplir certains critères. À l'époque de la définition de notre plan directeur communal actuel, la loi ne permettait pas de classer Crête comme hameau au sens de la loi. À l'occasion d'une construction par un habitant de la commune, l'Office du patrimoine et des sites a affirmé que l'interprétation de la loi a changé et que l'on pourrait dorénavant envisager de mettre Crête en zone hameau. Cela permet sauf erreur de faire des agrandissements et modifications plus larges qu'en zone agricole pure. Nous allons reprendre tous ces hameaux dans le cadre de la révision du plan directeur communal.

La séance publique est levée à 21h30.

La Secrétaire du Conseil municipal

La Présidente du Conseil municipal

Catherine PICTET

Floriane ERMACORA